



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



CEREMONIE DE REMISE DU PRIX IRENE JOLIOT-CURIE 2010

en présence de

Valérie Pécresse

Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

et

Louis Gallois

Président Exécutif de EADS

Lundi 21 juin 2010

CONTACTS PRESSE

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche: Cécile Corradin – T. 01 55 55 99 12

Fondation EADS: Marion Baizet – T. 0146 97 33 65

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

LA MISSION DE LA PARITE ET DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

La Mission de la parité et de la lutte contre les discriminations (MIPADI) est une nouvelle structure créée, en mars 2009, lors de la réorganisation du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Elle fait partie du service de la coordination stratégique et des territoires commun aux deux directions générales pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle d'une part, pour la recherche et l'innovation d'autre part.

Son périmètre d'action englobe l'ensemble des personnels des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, y compris les doctorants. Elle a pour mission de renforcer la place des femmes et des populations fragiles dans l'enseignement supérieur et la recherche et d'y promouvoir la diversité.

Dans le cadre de cette mission, la MIPADI :

- examine la place des femmes et de la diversité dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche
- valorise et renforce les actions des universités et des organismes de recherche en matière de parité et de diversité
- élabore des stratégies tendant à remédier aux déséquilibres persistants, en s'appuyant notamment sur les opportunités et les ressources qu'offrent les entités territoriales

C'est ainsi, par exemple, qu'elle :

- fournit des analyses et des indicateurs chiffrés pour mieux apprécier la place et les responsabilités des hommes et des femmes dans l'enseignement supérieur et la recherche sur l'ensemble du territoire
- veille à ce que la dimension du genre et de la diversité soit prise en compte dans les institutions, les programmes et les politiques relatifs à l'enseignement supérieur, et à la recherche et l'innovation en France

La Mission pour la parité et la lutte contre les discriminations s'appuie sur un réseau de "correspondants parité", mis en place dans la majorité des organismes de recherche publique et des universités, auquel s'ajouteront bientôt des "correspondants diversité". Elle travaille également en étroite collaboration avec des groupes d'experts européens, le "groupe d'Helsinki" et participe aux ateliers de l'OCDE.